

## **PARVENIR À UNE JUSTICE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE : AGIR MAINTENANT!**

**RESURJ est une alliance internationale de féministes activistes<sup>1</sup> cherchant la mise en œuvre complète d'engagements internationaux, assurant à toutes les femmes et jeunes les droits et la santé sexuels et reproductifs d'ici à 2015**

"RESURJ d'ici à 2015" est un **programme d'action en 10 points** qui place les droits humains des femmes et des jeunes, en particulier leurs droits sexuels et reproductifs, leur participation dans la prise de décision ainsi que la coresponsabilité au centre des programmes de santé et de développement. RESURJ appelle tous les décideurs à :

**1. Étendre les opportunités de prise de décision des femmes et des jeunes** en leur assurant une participation significative à chaque étape de la conception, du suivi et de la mise en œuvre de politiques et des programmes des droits sexuels et reproductifs et au niveau national, régional et international.

**2. Donner la priorité aux droits sexuels et reproductifs dans le renforcement des systèmes de santé et dans les programmes de développement**, de façon à ce que des services de bonne qualité soient accessibles et disponibles à l'ensemble des femmes et des jeunes, particulièrement à ceux de groupes défavorisés. Ces services incluent d'information complète sur la sexualité et la contraception, sur les services offerts et les ressources disponibles (y compris la contraception d'urgence, la prophylaxie postexposition et les préservatifs féminins et masculins); les soins pendant la grossesse (pré et post natale, la présence de sage-femme qualifiées, un système de référence et des soins obstétricaux d'urgence); un service d'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicalisé et soins post-IVG; l'accès aux technologies de procréation assistée; la prévention, le traitement et la prise en charge des infections de transmission sexuel et VIH; la prévention, le traitement et la prise en charge des cancers des organes reproducteurs.

---

<sup>1</sup> Les membres actuels de RESURJ sont: Alessandra Nilo (Gestos – Brésil), Alexandra Garita (International Women's Health Coalition - Global), Anita Nayar (Development Alternatives with Women for a New era - Global), Anka Grzywacz (ASTRA Network – L'Europe Central et de l'Est), Daniela Tellechea (Mujer y Salud Uruguay - Uruguay), Eugenia Lopez Uribe (Balance - Mexique), Ishita Chaudhry (The YP Foundation - India), Jelena Djordjevic (Human Rights Action Fund - Global), Juliana Cesar (Gestos - Brésil), Kalindy Bolivar (Colectivo Salud Mujeres - Ecuador), Marianne Mollmann (Human Rights Watch-Global), Mari-Claire Price (YouAct), Mushahida Adhikari (Indépendante – Afrique du Sud), Neha Sood (Indépendante - India), Promise Mthembu (Her Rights Initiative - Afrique du Sud) Rachel Arinii (Global Youth Coalition on AIDS & ARROW - Malaysia), Soha Abdelaty (Egyptian Initiative for Personal Rights – l'Égypte), Sophie Dilmitis (Indépendante – Zimbabwe), Ximena Andi6n (EQUIS: Justicia par alas Mujeres – Mexique), Zawadi Nyong'o (Indépendante - Kenya).

**3. Garantir un accès universel à cet ensemble essentiel de services de santé sexuelle et reproductive** en fournissant des moyens financiers suffisants et durables afin de pouvoir mener à bien des formations, déployer et maintenir le personnel de santé suffisant ; s'assurer de la bonne qualité des services fournis et de leur accès équitable par la population; la mise en place de soins gratuits ou subventionnés pour les populations défavorisées; le contrôle des possibles disparités par le biais de la collecte et l'analyse de données séparées par sexe et par âge.

**4. Protéger les droits humains des femmes et des jeunes dans les programmes de santé sexuelle et reproductive** en garantissant que les services soient conçus pour répondre aux besoins de santé des individus et pour surmonter les obstacles rencontrés par les groupes marginalisés ; en fournissant des services à l'abri de la stigmatisation, la coercition, la discrimination et la violence, sur la base d'un consentement plein et éclairé, et affirmant le droit au plaisir. Les programmes doivent s'assurer que la confidentialité et la vie privée des jeunes et des femmes soit respectée dans leur accès aux services, et doivent veiller à la capacité des jeunes et des femmes à faire des choix libres et informés concernant leur vie sexuelle et reproductive de l'enfance à la vieillesse, dans toutes leur diversité ; les programmes devront également accorder une attention particulière aux groupes marginalisés de femmes et d'adolescents, y compris les personnes handicapées, vivant avec le VIH et le SIDA, et de toutes orientations sexuelles et identités de genre.

**5. Créer et maintenir une éducation sexuelle complète, objective et précise et une information accessible et positive pour tous les enfants et les jeunes scolarisés ou non.** Des programmes d'éducation sexuelle complets devront promouvoir les droits sexuels et reproductifs, l'égalité des sexes, l'autonomisation, la connaissance du corps, l'intégrité et l'autonomie corporelle, et le développement des capacités à avoir des relations; les programmes seront exempts de stéréotypes sexistes, de discrimination et de stigmatisation, et seront respectueux de l'évolution des enfants et des adolescents dans leur capacité à faire des choix pour leur vie sexuelle et reproductive.

**6. Allouer des fonds ciblés pour le VIH qui protègent des femmes et des jeunes et favorisent leur autonomisation.** En particulier, en garantissant le financement pour la fourniture de services complets de santé sexuelle et reproductive qui incluent l'éducation sexuelle complète, la prévention, le, les tests volontaires, le traitement et soins du VIH, ainsi que d'autres infections de transmission sexuelle et les cancers des organismes de reproduction; et aussi en garantissant l'accès universel aux préservatifs féminins et masculins, les microbicides et d'autres technologies et vaccins de prévention initiées par les femmes.

**7. S'assurer que les accords de propriété intellectuelle soutiennent les obligations des États de respecter les droits humains des femmes et des jeunes.** Les gouvernements doivent faire usage de la flexibilité de tous les droits liés au commerce de la propriété intellectuelle (TRIPS par ses sigles en anglais)

pour assurer que les règles des droits de propriété intellectuelle ne nuisent pas à l'accès des individus aux médicaments, et particulièrement aux médicaments génériques, ainsi qu'à d'autres technologies de prévention.

**8. Favoriser un environnement propice à la réalisation des droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes** en garantissant leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques; lever toutes les barrières structurelles, juridiques et sociales à la jouissance de ces droits; garantir d'autres déterminants de la santé (tels que la bonne nutrition et l'accès à l'eau potable et assainissement) ; et réaliser l'égalité entre les sexes.

**9. Renforcer la transparence et assurer la mise en place de mécanismes effectifs de suivi et de coresponsabilité pour les programmes de santé et d'éducation aux niveaux local, national, régional et international, qui sont soutenues politiquement et financièrement.** Les mécanismes de suivi et de coresponsabilité doivent adopter une approche basée sur les droits humains systémique et constante, fournir des recours efficaces et mécanismes de réparation aux titulaires de droits lorsque leurs droits sexuels et reproductifs sont violés, et conduire à l'amélioration constante des programmes et politiques existants.

**10. Garantir que le financement au développement soit durable et harmonisé entre les donateurs et les agences multilatérales, et que les programmes des droits sexuels et reproductifs et de la santé sexuelle et reproductive sont la priorité.**

**Pour soutenir ce Plan d'action ou pour plus d'information, veuillez contacter : [info@resurj.org](mailto:info@resurj.org)**